

Madame la Ministre du travail, de la santé,  
des solidarités, et des familles  
8 avenue de Ségur  
75350 PARIS SP 07

**Objet : Demande de saisine de l'Inspection générale des affaires sociales concernant la gouvernance de l'ARS Occitanie**

PJ : 2 motions intersyndicales de l'ARS Occitanie.  
Copie du PV de la séance du CACT du 27 mai 2025.

Madame la Ministre,

À la suite des révélations de la commission d'enquête sénatoriale sur l'affaire dite « Perrier – Nestlé Waters », et à la lumière du rapport d'enquête publié le 19 mai 2025, la crédibilité et la légitimité des agents de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie ont été gravement mises en cause.

En séance du CACT du 27 mai 2025, le directeur général de l'agence, M. JAFFRE remet en cause l'intégrité professionnelle de l'équipe de la Direction départementale du Gard. Le climat délétère et le détournement de l'expertise technique ont entraîné une perte de confiance des agents dans la hiérarchie au plus haut niveau.

Depuis, M. JAFFRE, a formalisé les processus sur les missions santé-environnement pour être mis au service de sa politique sans laisser la place nécessaire à l'expertise technique : la direction peut ainsi modifier des courriers techniques et avis sanitaires à destination des préfets, dénaturer l'expertise technique des services santé-environnement de cette ARS et remettre en cause le fondement même de l'action publique dans le domaine de la santé.

Ces faits, désormais établis, ont engendré une perte de confiance majeure parmi les agents, notamment ceux de des services santé-environnement, qui subissent depuis des mois un climat délétère et une maltraitance institutionnelle, comme en témoignent les deux motions intersyndicales jointes à ce courrier.

Madame la Ministre, il ne saurait être accepté que des fonctionnaires investis de missions régaliennes soient exposés à des pressions ou à des contournements hiérarchiques visant à servir des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général. En l'espèce, c'est la capacité même de l'État à garantir la sécurité sanitaire et l'indépendance de ses services d'inspection qui est mise en cause.

Le silence persistant de la tutelle face à de telles dérives, révélées et documentées, ne peut qu'aggraver le désarroi des personnels et saper davantage la confiance du public.

1/2

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION SOCIALE**

Ministère des Solidarités et de la Santé  
14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07  
TEL: 01 40 56 56 88 / 4650 / 7642 / 8960

Mail : [syndicat-unsafederation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr](mailto:syndicat-unsafederation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr) Site internet : <https://federation-unsafederation-sante-cohesion-sociale.fr/>

C'est pourquoi, en tant que première organisation syndicale du ministère chargé de la santé, nous vous demandons solennellement de diligenter sans délai une enquête administrative confiée à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), afin de faire toute la lumière sur les responsabilités individuelles et institutionnelles dans la gestion de ce dossier par la direction de l'ARS Occitanie.

Au regard des enjeux de santé publique, de la nécessaire exemplarité de nos institutions, et de l'impératif de restauration de la confiance dans l'action publique, cette démarche s'impose désormais avec force.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération déterminée.



**Frédéric LE LOUÉDEC** Secrétaire général  
Syndicat national des personnels  
santé-environnement



**Pascal LEPRÊTRE** Secrétaire général  
Fédération UNSA Santé Cohésion Sociale